

Publié le 15 mai 2020

La damnation des Élus – Réflexions sur les accusations portées contre le Père Georges Finet

Un de plus, est-on tenté de dire... C'est au tour du Père Finet, fondateur avec Marthe Robin des Foyers de Charité, de faire l'objet d'accusations, accusations portant sur des comportements déplacés à l'égard de jeunes filles. Mais peut-être un de trop, si l'on en juge par la teneur du rapport de synthèse de l'enquête, dont certains éléments pourraient laisser soupçonner d'autres intentions que celle de faire la vérité sur les agissements Père Finet.

Tous les six mois, on en sort un ! Surtout mort ! Parce que vivant, il pourrait se défendre. Mort, il ne peut plus parler ; on peut donc tout dire contre lui. Tous les six mois, celui que l'on sort est un «élu» qui, pendant sa vie, a aidé un grand nombre de personnes à retrouver joie et espérance. Il devient une cible, et on le fait descendre aux enfers. Face à la justice des hommes, il devient le damné du «ciel» faute de l'avoir été sur terre. C'est ce qui s'appelle faire la «vérité» sur les faits !

Le dévoilement des faits

Le modérateur général des Foyers de Charité¹, le Père Moïse Ndione, nous informe qu'entre 2018 et 2019, il a reçu à plusieurs reprises des plaintes au sujet du Père Georges Finet et qu'en septembre 2019, il a créé une commission d'enquête «indépendante», en accord avec le Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie² et en lien avec la Conférence des évêques de France.

Une commission indépendante présidée par Françoise Gausсен³ et comprenant huit membres a donc été créée. Qui sont ces huit membres ? Nous avons beau regarder les documents livrés par les Foyers de charité, nous ne voyons que le nom de Madame Gausсен. Pourquoi ce secret ? Par contre, ce qui n'est pas dit, c'est que le déclenchement de l'enquête a été provoqué suite à une émission de France Culture, le 22 février 2012, par un homme accusant le Père Finet d'avoir abusé celle qui est devenue sa femme alors qu'elle était élève à Châteauneuf-de-Galaure⁴. Celle-ci venait de se suicider : est-on sûr de l'existence d'un lien de causalité, comme l'affirment habituellement les médias ?

1 - Les Foyers de Charité sont nés en 1936, sous l'impulsion de Marthe Robin et du Père Georges Finet. Œuvre catholique internationale, ils ont pour mission essentielle de proposer des retraites spirituelles ouvertes à tous, croyants ou non.

2 - Le Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie est un organe de la Curie romaine créé par le pape François en 2016 en remplacement des Conseils pontificaux pour les laïcs et pour la famille.

3 - Madame Gausсен est l'auteur d'une thèse de doctorat de théologie et de sciences religieuses de l'université de Strasbourg soutenue en 2008, intitulée «L'autorité de l'Église dans l'enseignement catholique en France aujourd'hui : la tutelle, contrôle et/ou accompagnement» (éditions Amd, 2008). Elle a été directrice de l'Enseignement catholique du diocèse de Marseille de 2010 à 2017.

4 - En 1933, Marthe Robin demanda au curé de Châteauneuf-de-Galaure l'ouverture d'une école chrétienne pour enfants et jeunes filles. Ce fut la première fondation de l'Œuvre des Foyers de Charité dont elle reçut la révélation intérieure. L'école ouvrit le 12 octobre 1934 à Châteauneuf-de-Galaure.

À partir de cet événement, trois femmes membres d'un foyer autre que celui de Châteauneuf ont fait pression sur le Père modérateur pour qu'il ouvre une commission d'enquête. Ce qui fut fait le 19 septembre 2019. Le rapport de la commission Gausson (du nom de la présidente) a été remis au Père Moïse Ndione le 16 mars dernier, et une synthèse a été rendue publique le 7 mai 2020.

La création de cette commission, qui a été relayée sur les sites internet, a déclenché un courrier de 146 lettres, dont la majorité «apportent un témoignage de reconnaissance envers le Père Finet».

Le premier Foyer de Charité, celui de Châteauneuf-de-Galaure, a été fondé en 1936 et le Père Finet est mort en 1990. Jusqu'à quel âge a-t-il prêché des retraites ? Quand il était en bonne forme, combien y avait-il de personnes à venir l'entendre ? Certainement au moins 100 par retraite, donc au moins 1 000 par année. Ce qui signifie qu'*a minima*, durant ce long temps de ministère, la prédication du Père Finet a touché près de 50 000 personnes. Et il n'y eut que 146 lettres de réaction ? Et parmi elles, la grande majorité apportent des témoignages positifs, témoignages que la commission classe dans une rubrique «déli et reconnaissance», un amateurisme psychologisant inquiétant que l'on retrouve souvent dans des pseudo-enquêtes dans l'Église.

Parmi les lettres de réaction, la grande majorité apportent des témoignages positifs, témoignages que la commission classe dans une rubrique «déli et reconnaissance».

Sur ces 146 lettres, 26 jeunes collégiennes et lycéennes, âgées de 10 à 14 ans, ont fait état soit de questions intrusives sur leur «sexualité», soit, pour 14 d'entre elles, de «gestes déplacés». Selon le rapport de la commission, ces témoignages seraient concordants et «permettent de caractériser le mode opératoire habituel du père Finet pendant les confessions». N'est-ce pas une conclusion sans doute hâtive et surtout interprétative ?

Le «mode opératoire habituel» du Père Finet

Bien que des «gestes déplacés» sur une seule personne soient déjà de trop, 14 jeunes filles en cinquante ans, c'est un peu juste ! Ce chiffre est-il représentatif des nombreuses autres qui se taisent par pudeur, par dégoût, par un sentiment de défense pour avoir tourné la page ? Qui sait ? Cependant, si c'était là le «mode opératoire habituel» de confesser du Père Finet, le «secret» aurait explosé bien avant 2019. Car ces choses-là se disent et se répandent. La rumeur concernant le Père Preynat à Lyon le précédait bien avant qu'elle n'atteigne le cardinal Decourtray ! Ou alors, Châteauneuf aurait pratiqué un énorme «cover-up», pire que celui que l'on reproche au cardinal Law à Boston⁵ ou aux évêques de Pennsylvanie attaqués dans le Rapport du Grand Jury de Pennsylvanie⁶.

5 - Archevêque de Boston (Massachusetts) depuis le 11 janvier 1984, le cardinal Bernard Law fut confronté, dans ces fonctions, au scandale des prêtres pédophiles et accusé d'avoir fermé les yeux. Il s'en défendit, mais la pression populaire, associative et médiatique et l'opposition au sein de son clergé le poussèrent à reconnaître sa part de responsabilité et à présenter sa démission au pape, qui l'accepta le 13 décembre 2002.

6 - Un Grand Jury publia le 14 août 2018 un rapport nommant près de 300 prêtres auteurs de viols ou d'agressions sexuelles sur des centaines de mineurs. (Voir [SRP](#) du 11 janvier 2019)

La directrice générale de la chaîne de télévision KTO, Philippine de Saint-Pierre, dans l'interview qu'elle a faite du Père Moïse le dimanche 10 mai, se montre choquée de cette inconvenance gravissime qui consiste à faire venir des jeunes filles dans «sa chambre» pour se confesser, et cela tard dans la soirée. Mais toute personne qui a fait une retraite à Châteauneuf à cette époque et qui se confessait au Père Finet le faisait dans son bureau attenant à sa chambre – bureau près de la chapelle – et combien de fois après 22 heures. C'était habituel pendant les retraites. Et, après qu'il eut fait un accident cardiaque, c'est-à-dire après 1975, suivant en cela les conseils de son médecin, il s'étendait sur un canapé, entre les longues conférences qu'il devait donner. Passionnantes ces conférences données, disait-il, en avance sur l'heure espagnole !

Toute personne qui a fait une retraite à Châteauneuf à cette époque et qui se confessait au Père Finet le faisait dans son bureau attenant à sa chambre.

Quant à confesser des élèves de l'école après 22 heures, cela paraît difficile à admettre. Comment Marie-Thérèse Gille, la directrice de l'école (ou l'un ou l'autre des professeurs) aurait-elle laissé une jeune fille sortir, quitter le dortoir, traverser la cour et se rendre jusqu'au bureau du Père, lequel était à l'extrémité droite de l'édifice du Foyer, bien séparé de l'école qui était à l'extrémité gauche ? On voit mal une femme comme Marie-Thérèse Gille permettre à une enfant de 10 ans une telle escapade de nuit pour aller se confesser au Père Finet ! Et ajoutons qu'à cette époque, quel que soit son âge, on se confessait à genoux, et non à 1 mètre de distance, assis dans un fauteuil. Cela n'avait rien de libidineux !

Les gestes déplacés et les interrogatoires intrusifs

Les gestes qui sont reprochés au Père Finet sont caractérisés par «un toucher du corps, sur le cou, sur les seins, la poitrine, le sternum, sur le dos, sur les bras, sur les fesses sur les cuisses, sur les genoux. Il y eut parfois déboutonnage et reboutonnage des vêtements de la pénitente⁷.» Il est difficile, en partant de cette description, de faire la part entre le toucher qui est une caresse et le toucher qui serait qualifié pénalement de harcèlement sexuel.

Toucher les bras, mettre la main sur le cou, toucher le dos et même les cuisses et les genoux, ce ne sont pas spécifiquement des gestes de harcèlement sexuel. Ce peuvent être des gestes de «tendresse». On ne manifeste pas uniquement sa tendresse par des paroles. La tendresse fait ouvrir les bras comme signe de l'ouverture du cœur et, comme le dit si bien saint Jean-Paul II et que reprend le pape François comme un leitmotiv, pour faire comprendre que les sentiments sont au même point. Faudra-t-il en arriver aux interdits auxquels certains prêtres américains sont soumis par leur évêque, qui défend pour tout son diocèse le moindre toucher physique vis-à-vis de l'enfant, même une croix sur le front ou même le geste paternel d'encouragement qui se traduit par l'appui de la main sur le dos ?

On ne manifeste pas uniquement sa tendresse par des paroles. La tendresse fait ouvrir les bras comme signe de l'ouverture du cœur.

⁷ - Rapport de synthèse, p. 7.

Restent les fesses et la poitrine, et peut-être les tentatives de caresses sur le sein. Évidemment, pour toucher les seins sur la peau, il fallait déboutonner et reboutonner. Il y a, on en convient, un déplacement des mains inconvenant et même prohibé. Les mains d'un prêtre ne sont pas faites pour aller palper les seins d'une jeune fille, ni pour s'amuser à lui caresser les fesses.

Cependant, la seule mention matérielle du fait ne suffit pas à le juger et à le qualifier d'agression sexuelle, ou même de péché grave contre le sixième commandement commis en confession et considéré par le Droit canonique comme un délit grave, et même gravissime (canons 1395 et 1387). Par exemple, voir une personne prendre un pistolet et tirer une balle sur quelqu'un et le tuer ne constitue pas le fait d'« homicide⁸ ». Révéler les gestes « déplacés » d'un prêtre, écouter les témoignages de la victime ou des tiers ne constitue pas ces actes, qui sont peut-être des faits en forme de délit ou de crime. Le dévoilement du fait n'est pas le dévoilement de la « vérité » du fait.

Une information incomplète

En ce qui concerne les actes supposément « libidineux » du Père Finet sur des mineurs, ce qui ferait de lui non seulement un criminel pédophile, mais un dangereux prédateur pervers, il nous faudrait plus d'informations que n'en donne le rapport de synthèse. Il nous faut considérer plusieurs autres éléments :

- Ce rapport de synthèse ne nous dit pas grand-chose. Il ne fait que mentionner les actes qui auraient perturbé quelques jeunes filles de l'école. Mais il en dit suffisamment pour jeter le doute et la suspicion tant sur le Père Finet que sur toute l'œuvre des Foyers fondée par lui à la demande et au choix de Marthe Robin. Il existe cependant un véritable rapport d'enquête. Est-il uniquement entre les mains du Père Moïse et des quatre laïcs qui ont établi avec lui le document de synthèse ? Les membres du Conseil international de cette association ont-ils reçu et lu ce rapport d'enquête ? Que contient-il de plus que ce que nous dit la synthèse ? Probablement rien de plus, mais il permettrait de mieux comprendre la manière dont l'enquête de la commission a été conduite. On ne s'improvise pas « enquêteur », surtout lorsqu'on laisse entendre que l'affaire est entendue.
- La matière sur laquelle la commission a travaillé est constituée uniquement des témoignages des « victimes ». Ce sont des femmes qui ont aujourd'hui entre 60 et 80 ans. La seule et unique chose qu'elles peuvent nous livrer, ce sont les « émotions » qui s'attachent aux prétendus gestes commis contre elles par le Père Finet. Or ces émotions ne sont pas les réactions originelles. Ce sont celles que le cerveau a gardées et qui ont été élaborées par les organes du système limbique pour se constituer en trouble de stress post-traumatique (TSPT). Elles nous disent leur trouble, leur sentiment de honte ou de culpabilité, rarement

Nous ne savons rien de l'expertise des écoutants. Tout ce qu'on nous délivre est la prétendue connaissance des faits, qui n'en sont pas.

8 - Ce peut-être un accident (on s'amuse avec un pistolet qu'on croyait vide, alors qu'il était chargé), un état de délire qui enlève une grande partie de la responsabilité pénale, une légitime défense. Dans le premier cas manque l'intention de tuer, dans le deuxième cas manque le contrôle de la pulsion par la raison, dans le troisième cas l'acte est légitime en stricte justice. Il peut y avoir d'autres cas.

les émotions positives – (si, comme le rapporte la synthèse, c’était un honneur que de se confesser au Père Finet, cela pouvait être aussi une joie secrète que d’être caressée par lui, surtout si les caresses n’étaient pas franchement sexuelles). Elles nous disent ce qu’elles ressentent encore aujourd’hui, ce qu’elles n’ont pas oublié, leurs luttes et l’élaboration de leurs «défenses» pour s’en sortir et pour tourner la page. Ce qu’elles nous disent, c’est ce que les recherches en maltraitance de l’enfant – incluant l’agression sexuelle – appellent un trauma complexe (TSPT-C)⁹, c’est-à-dire des réponses variées affectant les comportements individuels psychologiques et sociaux (par exemple divers échecs) qui, à première vue, semblent n’avoir que peu de liens entre elles, mais dont la cause n’est pas à rechercher dans un seul acte de maltraitance, mais dans une permanence d’actes malveillants et volontaires. Nous ne savons rien de la manière dont l’enquête a été menée auprès des 14 femmes qui ont bien voulu témoigner et dire ce qu’elles ont voulu dire. Mais qu’ont-elles dit ? Nous n’en savons rien ! Nous ne savons rien de l’expertise des écoutants. Tout ce qu’on nous délivre est la prétendue connaissance des faits, qui ne sont pas des faits, mais des émotions ressenties à la suite d’actes perturbateurs, dont aucun contre-interrogatoire ne pourrait établir la réalité objective. (Il faut lire ici l’[article](#) du Père Bernard du Puy-Montbrun publié dans ce même numéro de la *SRP*).

- Nous ne savons pas si les actes rapportés se sont passés plusieurs fois, si le comportement du Père Finet se répétait chaque fois que ces filles se confessaient à lui. Après tout, elles étaient libres d’y retourner ou de ne pas y retourner. Ce qui provoque le trouble (TSPT), c’est la fréquence et la répétition des gestes, et non pas un geste unique. Or, ces jeunes filles sont en «internat». Elles se retrouvent dans leur famille à chaque congé scolaire et pour les grandes vacances d’été. Elles n’ont rien dit, rien laissé entendre ? Possible ! Mais quand elles sont revenues à Châteauneuf, les «confessions» ont-elles repris ? Et les «chatouilles¹⁰» également ?

Venons-en aux questions intrusives posées par le confesseur sur leur sexualité. On relèvera qu’une «famille a manifesté son mécontentement sur les questions insistantes posées à leur fille en confession, questions qui l’avaient profondément perturbée¹¹». Possible ! Mais on doit tenir compte aussi que, dans les années 1980-1990, parler de sexualité était non seulement mal vu, mais frisait la condamnation. J’en sais quelque chose ! Mais, dans le rapport de synthèse, on affirme ceci : «Les plus jeunes collégiennes, encore à l’âge de l’innocence et en pleine construction, étaient ainsi conduites à devoir aborder des réalités sexuelles dont elles ne connaissaient même pas l’existence». Il faut relever les mots «encore à l’âge de l’innocence et en pleine construction». Quel âge avaient donc ces «enfants» ? À part la jeune de 10 ans, la plupart avaient entre 12 et 14 ans et ne

9 - Voir le livre (très documenté et facile à lire) de Tristan MILOT, Delphine COLLIN-VEZINA, Natacha GODBOUT, *Trauma complexe*, Presses de l’Université du Québec, 2018. Il s’agit d’une équipe composée des directeurs de recherches sur le développement de l’enfant et de la famille de l’Université du Québec, à Trois-Rivières, de l’Université Mc Gill à Montréal, de l’Université du Québec à Montréal. On pourrait aussi y rattacher les recherches que poursuit David Finkelhor, de l’Université du New Hampshire, USA, et son dernier livre, *Childhood Victimization*, Oxford University Press, 2014.

10 - Dans le film *Les chatouilles*, on voit très bien la persistance des comportements libidineux. Et il ne s’agit pas de déboutonnage et de reboutonnage, mais d’actes de fellation ! Rien de tel avec les gestes déplacés attribués au Père Finet !

11 - Rapport de synthèse, p. 9.

connaissaient rien des «réalités sexuelles» ? Certaines parmi elles, qui devaient bien avoir leur «règles», en étaient encore au stade psychologique de l'enfance pré-pubère ? Si à 13 ans ou 14 ans on a ses règles et qu'on ne connaît rien des réalités sexuelles, alors que pour les plus douées, on est près d'avoir son bac – que l'on obtenait presque à coup sûr à Châteauneuf – quelles sortes de familles et de parents étaient ceux de cette génération ?

Il faut ajouter autre chose. La façon cryptée dont on relate le questionnement du confesseur ne vient pas uniquement des réponses ou des souvenirs des victimes. Derrière leurs dires se dresse une «façon» de les interpréter. Cette façon on la trouvera dans premières pages du livre de Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, qui travestissent et «surinterprètent» les directives données par le concile de Trente, les prescriptions d'Alphonse de Liguori, et les «manuels à l'usage du confesseur» en une insistance malsaine pour connaître les détails libidineux d'un acte sexuel afin d'en savourer le désir¹². Ce désir de la saveur du sexe, sans l'acte, a fait la fortune du marquis de Sade, comme le souligne Foucault. Mais cela justifie-t-il l'application générale qu'en fait ce dernier à tous les confesseurs ? Et est-il juste, sans le dire, de faire du Père Finet un émule de Sade ?

Derrière les réponses ou les souvenirs des victimes se dresse une «façon» de les interpréter.

Car enfin, que nous raconte-t-on ? Quelle histoire est-on en train de vouloir nous faire avaler ? À l'heure actuelle, elle ne passerait plus quand on sait que c'est à 10 ans que l'enfant visionne son premier film pornographique. La génération des jeunes filles pensionnaires à Châteauneuf-de-Galaure se délectait, elle, de la seule lecture des livres de la Comtesse de Ségur ? Elles étaient une classe privilégiée puisqu'elles ne lisaient que *Les Petites filles modèles*, demeurant à l'âge de l'innocence et de l'ignorance des réalités sexuelles ? C'étaient pourtant ces «jeunes filles» drapées de pureté que l'on aurait laissées sortir le soir, après 22 heures, pour aller voir le «saint» prêtre «dans sa chambre», afin de se confesser ! Basta !

Un autre but que celui annoncé

On se gardera d'appliquer au rapport de la commission Gausson ce que Peter Steinfels¹³ disait du rapport du Grand Jury de Pennsylvanie : «*inaccurate, unfair and misleading*» (inacceptable, injuste et trompeur), mais on retiendra le titre qu'il donne à sa protestation. Comme le rapport du Grand Jury, mais en pire, le rapport de la commission Gausson n'est pas ce qu'il semble être : il semble être un rapport qui nous donnera la vérité sur les actes «délictueux» du Père Finet, mais en réalité, il cherche à nous persuader que «le père Finet semble être une figure emblématique d'abus de pouvoir sur des personnes influençables, dans un système problématique¹⁴». La relation des «faits» concernant les actes du Père Finet ne prend que deux pages du rapport. Le reste (de la page 9 à la page 21) décrit l'œuvre des Foyers comme celle d'un prêtre imbu de lui-même, clérical, appartenant

12 - Michel FOUCAULT, *Histoire de la Sexualité*, I, coll. Tel, Gallimard, pp. 25-33.

13 - Peter STEINFELS, *The PA Grand-Jury Report : Not What It Seems, Commonweal*, 25 janvier 2019.

14 - Rapport de synthèse, p. 8.

à un autre âge. Bref, le Père Georges Finet est un clérical achevé et, comme tel, puisque le pape François l'aurait dit, un abuseur sexuel complet.

Comme je l'ai dit plus haut, on ne relate pas des faits uniquement en recueillant des émotions et les symptômes de troubles. Les «faits» doivent nous permettre de connaître l'objet de l'agir, l'intention de l'agir et les circonstances. Alors, interrogeons les faits.

Quel est donc l'objet des actes du fondateur du Foyer quand Marthe lui demande, lui qui est du diocèse de Lyon, de venir prendre en charge, dans le diocèse de Valence, cette petite école de campagne autour de laquelle seront bâtis le Foyer de Charité de Châteauneuf et tous les autres ? Le rapport Gausson l'énonce ainsi :

- l'unité autour de la «paternité», de sa paternité ;
- le culte de la Vierge Marie ;
- le dévouement à toute épreuve et le culte de l'obéissance ;
- l'exaltation de la vocation des membres comme moyen de recrutement ;
- sous la caution mystique de Marthe Robin.

Voilà un objet complètement «gouroutique». Mais comment peut-on «expliquer» que les retraites spirituelles ont eu tant de «succès» et qu'elles ont donné un enseignement de foi, de lumière et d'amour ? Les personnes qui venaient à Châteauneuf ne venaient pas suivre un gourou, ni entrer en contact avec une mystique, mais chercher Dieu, et ils Le trouvaient.

Quelle était l'intention des fondateurs des Foyers, Marthe Robin et Georges Finet ? Le succès charismatique ou l'évangélisation ? Qui a rencontré Marthe plus d'une fois – et je l'ai rencontrée plus d'une fois – ne trouvait en elle ni exaltation, ni désir de louange, de publicité ou d'admiration. On trouvait une femme équilibrée, malgré l'appel à devenir, dans son corps, le signe de l'Offrande éternelle du Sauveur devant le Père, une femme pleine de bon sens, qui n'avait aucune allure de mystique. Mais on ne sortait pas de chez Marthe tel que l'on y était entré. Rien ne sensible ne s'était passé, mais la vie avait changé, comme la goutte d'eau qui va vers l'océan change l'océan, disait Mère Teresa.

On ne sortait pas de chez Marthe tel que l'on y était entré. Rien ne sensible ne s'était passé, mais la vie avait changé.

J'ai vu une ou deux fois Marthe avec le Père Finet. Entre eux, il y avait cette amitié de charité qui rend l'œuvre sainte. Comment accepter cette image caricaturale que nous donne le rapport Gausson ? D'un homme imbu de lui-même, d'un culte de la personnalité, d'une autorité intransigeante, d'une difficulté à se remettre en cause, d'un manque de prudence et d'humilité ? Comment tirer ce type de conclusion sur la base de si peu de témoignages et sans avoir d'explication de la part de l'intéressé ? Il est plus simple de le faire entrer dans une case préconçue. À vrai dire, on pourrait aussi dire cela de Paul de Tarse, d'Ignace de Loyola, de Vincent de Paul, de François de Sales, de Grégoire VII. Car la personnalité va avec l'œuvre que Dieu charge celui qu'il choisit d'accomplir. Et ce n'est pas toujours commode. Mais notre époque apprécie paradoxalement des personnalités molles et impulsives davantage que des personnalités fortes, structurées et à la parole claire.

Que reste-t-il aux Foyers maintenant que l'on a tellement détruit ou que l'on veut détruire l'œuvre ? La réponse est toute prête : la nostalgie d'une époque. L'époque de gloire est terminée. Il faut vivre au présent. Quel est ce présent ? Il est étonnant que les seuls livres que ce rapport conseille – les deux seuls – sont celui de Véronique Margron *Un moment de vérité* et l'ouvrage collectif *Scandales dans l'Église*¹⁵, qui devraient guider le Père Moïse dans l'orientation et la reconstruction des Foyers.

On connaît l'œuvre de la «bonne mère» dominicaine qui parcourt les diocèses pour annoncer une réforme dans l'Église en se croyant chargée de l'accomplir, dans une synodalité sans communion hiérarchique. On connaît moins bien le livre sur les scandales dans l'Église, que j'ai lu attentivement. C'est la totale destruction du prêtre comme signe de Jésus Christ, tête de l'Église. C'est la promotion d'un sacerdoce des fidèles laïcs ayant pour but de détruire le sacerdoce ministériel, c'est la promotion de

L'ouvrage collectif *Scandales dans l'Église* est la totale destruction du prêtre comme signe de Jésus Christ, tête de l'Église.

l'égalité des baptisés du seul sacrement qui fait les chrétiens, c'est la suspicion du prêtre qui se voudrait supérieur aux fidèles parce qu'il célèbre l'Eucharistie. Bref, on croirait lire *La captivité de Babylone*, œuvre pilier de la Réforme ! Et c'est dans ce livre que l'on trouve que l'Église catholique est devenue le lieu propre du cleric agresseur d'enfants.

Le Conseil international des Foyers doit faire attention à ce qu'il fait. Les Pères de Foyers doivent étudier minutieusement le véritable rapport de la commission Gausson, sans se laisser leurrer par l'apparente méthode scientifique. Les faits sont loin d'être établis. On ne peut interroger les morts, mais on doit juger l'arbre aux fruits qui demeurent ! À condition que les fruits demeurent.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr

15 - Catherine FINO, Éric VINÇON, Gilles BERCEVILLE, Gilles DROUIN, Luc FORESTIER, *Scandales dans l'Église. Des théologiens s'engagent*, Cerf, 2020.